



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 07/02/2024 N°1533

BRUNO LE MAIRE ET CHRISTOPHE BECHU ANNONCENT LA LABELLISATION DE DEUX POLES DE COMPETITIVITE SUR LA THEMATIQUE EAU POUR LA PHASE V (2023-2026)

Pendant la phase IV (2019-2022), les pôles ont fédéré 2 000 adhérents supplémentaires, malgré la crise sanitaire, et forment désormais un réseau de 18 500 entreprises innovantes et centres de recherche et de formation. Pendant ces quatre années ils ont porté, accompagné et obtenu des financements pour près de 1 000 projets européens pour eux et leurs adhérents. Ils ont su faire preuve de résilience pour soutenir l'économie pendant la crise et proposer de nouveaux services répondant aux besoins des entreprises en transition.

Le Gouvernement avait lancé le 2 août 2022, en lien étroit avec les Conseils régionaux, un appel à candidatures pour désigner les pôles de compétitivité sur la période 2023-2026. Les structures labellisées « pôles de compétitivité » pour la phase IV mais également de nouvelles structures étaient invitées à candidater à cet appel. Trois objectifs principaux ont été définis pour la phase V :

- Faire émerger des écosystèmes plus forts, mieux interconnectés et en capacité de répondre aux défis tant nationaux que régionaux grâce à des rapprochements.
- Renforcer le développement de l'action des pôles au niveau européen, pour confirmer les succès de la phase IV et amplifier le rayonnement international de nos écosystèmes d'innovation en mobilisant les financements européens.
- Soutenir les PME et startups françaises dans leurs transformations et leur développement, en accompagnant des projets d'innovation et d'industrialisation technologiquement exigeants et structurants pour les filières industrielles, en cohérence avec le déploiement de France 2030 et les priorités régionales.

Conformément aux dispositions du cahier des charges, les dossiers ont fait l'objet d'une expertise par un comité de sélection réunissant l'Etat et les Conseils régionaux.

A la suite de cette procédure, la candidature des deux pôles Eau, le Pôle Eau Aqua-Valley et le Pôle Eau Nord a abouti à leurs labellisations assorties de recommandations, pour la phase V (2023-2026) par décision de la Première ministre.

Le Pôle Eau Aqua-Valley est implanté en régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur aux côtés de EA Eco-Entreprises. Ces territoires, parmi les premiers impactés par le changement climatique, ont depuis longtemps pris le tournant des transitions écologiques, accompagnés par le pôle Eau Aqua-Valley.

Le Pôle Eau Nord sera issu de la fusion de DREAM Eau et Milieux et de HYDREOS, implanté en régions Centre-Val de Loire et Grand Est. En couvrant quatre bassins versants, il animera la filière de l'eau et créera des synergies essentielles pour les entreprises et les territoires.

Ces deux pôles seront le reflet de l'école française de l'eau, filière d'exception qu'ils contribueront à représenter à l'international.

La politique de l'eau récemment réaffirmée avec le « Plan Eau » de mars 2023 présenté par le président de la République, pourra ainsi se voir déclinée aux différents échelons territoriaux, par le développement d'un écosystème de l'innovation dans le domaine de l'eau : c'est le rôle des pôles de compétitivité d'accompagner également le tissu d'entreprise au sein d'une filière économique française de l'eau jugée très riche et composée d'entreprises innovantes, des métiers de l'eau dans des secteurs traditionnels variés (hydrauliques, métallurgie, chimie, agriculture) jusqu'aux métiers de l'électronique, de l'informatique, de la robotique, de l'imagerie spatiale et de l'intelligence artificielle.

Bruno Le Maire a déclaré: « Alors que notre pays est plus que jamais confronté aux conséquences du changement climatique, le Gouvernement œuvre pour réduire la pression sur nos ressources en eau et préserver la qualité de l'eau, notamment à travers le Plan Eau. Ces objectifs nécessitent la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques, pour concevoir une société moins consommatrice en eau et pour développer les solutions technologiques permettant une meilleure utilisation de cette ressource. En croisant les besoins de nombreux secteurs et les solutions innovantes développées par la filière de l'eau, les pôles de compétitivité Eau Aqua-Valley et Nord offrent un cadre exceptionnel pour progresser collectivement vers une économie plus sobre. »

Christophe Béchu a déclaré: « Le Plan Eau présenté par le Président de la république le 30 mars 2023 a donné une impulsion forte pour mobiliser tous les acteurs en faveur d'une gestion résiliente et sobre de l'eau. La mise en place de pôles de compétitivité dans le domaine de l'eau stimulera les innovations et participera à faire rayonner l'excellence du monde industriel et de la recherche. La création de deux pôles, Aqua Valley et Nord, est gage d'une action ancrée dans les territoires. La coopération nécessaire entre ces deux pôles permettra un rayonnement de « l'école française de l'eau » sur l'ensemble du territoire français hexagonal et d'outre-mer ainsi que vers l'Europe et l'international. »

Contacts presse

Cabinet de Bruno Le Maire, ministre de de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Tél: 01 53 18 41 13

Mél: presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Service presse de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Tél: 01 40 8I 78 31

M'el: communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr